

**Conseil municipal | Séance du 26 juin 2025**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2025-06-26-27 | Affaires foncières - rue de l'Industrie -  
Transfert de propriété d'emprises communales à la Métropole Rouen Normandie  
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 20 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

**Etaient excusé-es :**

Madame Virginie Safe.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur David Fontaine

**Exposé des motifs :**

La Métropole Rouen Normandie exerçant depuis le 1er janvier 2015 la compétence relative aux voiries publiques, le conseil municipal a décidé le 8 décembre 2016 de constater comptablement le transfert de propriété de biens immobiliers et mobiliers y afférant.

Le transfert effectif de propriété de l'ensemble des biens concernés n'ayant pas encore été réalisé, il convient de prévoir ponctuellement le transfert de certains de ces biens en vue de leur régularisation administrative ultérieure.

La Métropole Rouen Normandie a réalisé une piste cyclable en entrée de Ville, passant notamment par une emprise cadastrée section AY numéro 248, sise rue de l'industrie. S'agissant d'un accessoire de voirie relevant du domaine public, il convient de transférer cette parcelle, aujourd'hui communale, à la Métropole Rouen Normandie.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- Le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Métropole Rouen Normandie »,

**Considérant :**

- Que la Métropole Rouen Normandie exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 la compétence relative aux voiries publiques et que le conseil municipal a constaté comptablement le transfert de propriété de biens immobiliers et mobiliers y afférant,
- Que la réalisation par la Métropole Rouen Normandie d'une piste cyclable située en entrée de Ville s'est effectuée partiellement sur une parcelle propriété de la Ville cadastrée section AY numéro 248 sise rue de l'Industrie,
- Que s'agissant d'un accessoire de voirie relevant du domaine public, il convient de transférer la parcelle susmentionnée, aujourd'hui communale, à la Métropole Rouen Normandie,
- Que ce rattachement pourrait s'opérer moyennant un acte de transfert, à titre gratuit, à la Métropole Rouen Normandie,
- Que tous frais afférents à cette opération seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie,

**Décide :**

- De constater le transfert définitif de la propriété de la parcelle cadastrée AY 248 à la Métropole Rouen Normandie,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur David Fontaine

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 27/06/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250626-lmc139297-DE-1-1

Affiché ou notifié le 30 juin 2025



Régularisation foncier

pour l'aménagement d'une piste cyclable par la Métropole Rouen Normandie